



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 17 mai 2023
à 16 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

Contrat de services professionnels

- 20.01** Accorder un contrat à Nadeau Blondin Lortie Architectes inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration du Moulin à vent Fleming de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 381 481, 40 \$ taxes incluses (Contrat : 301 234,50 \$ + contingences : 60 246,90 \$ + incidences : 20 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro 760882 - Contrat BAT.23-393.1.

1230269008

Entente

- 20.02** Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation de la ligne d'alimentation électrique de 1600 A à 2500 A 347/600 volts, pour le Centre Sportif Dollard-St-Laurent situé au 707, 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 224 465,82 \$ et mandater le Directeur des Travaux publics à signer cette entente.

1230269009

- 20.03** Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense maximale de 228 347 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

1238891007

Subvention - Soutien financier avec convention

- 20.04** Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2023 pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

1238891006

- 20.05** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 219 553 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

1239309014

40 – Réglementation

Règlement - Avis de motion

- 40.01** Avis de motion - Règlement d'emprunt LAS-0159

Mention spéciale:

Je donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0159 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour la réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion et présentation

- 40.02** Dépôt et présentation - Projet de règlement d'emprunt LAS-0159 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

70 – Autres sujets

Propositions / Requêtes des conseillers

70.01 Autoriser la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à poser sa candidature pour un mandat de deux ans à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de l'organisme Espace MUNI, dans le cadre de l'élection qui doit se tenir le 2 juin 2023.
1232484011

70.02 Levée de la séance



Dossier # : 1230269008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Nadeau Blondin Lortie Architectes Inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration du Moulin à vent Fleming de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 381 481, 40 \$ taxes incluses (contrat : 301 234,50 \$ + contingences : 60 246,90 \$ + incidences : 20 000,00\$) - Appel d'offres public n° 760882 - Contrat BAT.23-393.1 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 381 481, 40 \$ taxes incluses (contrat : 301 234,50 \$ + contingences : 60 246,90 \$ + incidences : 20 000,00\$) pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration du Moulin à vent Fleming de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Nadeau Blondin Lortie Architectes Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 760882 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 301 234,50 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-08 17:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1230269008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Nadeau Blondin Lortie Architectes Inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration du Moulin à vent Fleming de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 381 481, 40 \$ taxes incluses (contrat : 301 234,50 \$ + contingences : 60 246,90 \$ + incidences : 20 000,00\$) - Appel d'offres public n° 760882 - Contrat BAT.23-393.1 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le moulin à vent Fleming, sis au 9675, boulevard LaSalle dans le parc Stinson en bordure du fleuve Saint-Laurent, est un bâtiment patrimonial protégé, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, par le statut d'immeuble patrimonial classé (juridiction provinciale). Le moulin à vent Fleming est également considéré comme immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale) et est situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Les Highlands (juridiction municipale) à proximité du 13 Strathyre (ancien hôtel de ville de LaSalle) qui fait l'objet d'un projet de restauration et de transformation en centre culturel. Les deux bâtiments et le parc Stinson font partie d'un concept d'aménagement d'ensemble.

Cet édifice emblématique de l'arrondissement de LaSalle subit depuis quelques années une dégradation accélérée de sa maçonnerie de pierre, ses parements de bois et ses portes et fenêtres, menaçant son intégrité structurale à long terme. De plus, en septembre 2019, de fortes rafales de vents ont causé la chute et le bris de l'arbre de transmission et des ailes du moulin et endommagé la galerie entourant la tour du moulin.

L'arrondissement de LaSalle désire entreprendre un projet de restauration et de mise en valeur du moulin afin de lui redonner son aspect d'origine, d'assurer sa pérennité ainsi que la sécurité à ses abords et enfin de permettre la poursuite des activités offertes au public.

Pour ce faire, l'arrondissement de LaSalle a lancé un nouvel appel d'offres public pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration du Moulin à vent Fleming de l'arrondissement de LaSalle. L'appel d'offres a été publié le 6 mars 2023 dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 29 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 avril 23 à 13 h 30.

Deux addenda ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires et préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de restauration doit inclure, mais sans s'y limiter :

- Reconstruction des pales du moulin et de son arbre moteur;
- Restauration de la maçonnerie;
- Restauration des revêtements de bois;
- Restauration des portes et fenêtres;
- Reconstruction de la galerie extérieure;
- Travaux de toiture;
- Tous travaux requis pour la bonne exécution du présent mandat.

Par ailleurs, la mission des professionnels comprend, entre autres, la prestation des services professionnels en architecture et en ingénierie pour toutes les étapes de conception (esquisse, dossier préliminaire, dossier définitif et documents d'appel d'offres) ainsi que pour les étapes des travaux de construction (exécution des travaux et période de garantie). De plus, la firme aura à rendre, de manière non limitative, l'estimation des coûts des travaux, l'obtention des autorisations et la coordination avec les instances (municipales et gouvernementales), la coordination des réunions, la surveillance des travaux et la fourniture des plans tels que construits. Aussi, La firme devra proposer des solutions adaptées à la fois au budget, à l'échéancier, aux meilleures pratiques en matière de restauration patrimoniale de bâtiments classés et de développement durable.

JUSTIFICATION

Onze (11) preneurs de cahiers des charges ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé une offre. Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions, basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. À la suite des résultats intérimaires, seulement deux (2) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

L'enveloppe du troisième soumissionnaire a été donc écartée. Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des deux firmes retenues ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Nadeeau Blondin Lortie Architectes Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total
Nadeau Blondin Lortie Architectes Inc.	73	2,42	301 234,50 \$
Architectes EVOQ Inc.	78,5	2,17	361 711,35 \$

	Estimation réalisée	307 968,45 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(L'adjudicataire – estimation)</i>		-6 733,95 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((L'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>		(2,19)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2 eme meilleure note finale – adjudicataire)</i>		60 476,85 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>		20,08

Explication des écarts:

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est inférieur de 2,19% au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus

bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

La firme visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

La firme visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Nadeau Blondin Lortie Architectes Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 301 234,50 \$ \$, taxes incluses, une fois les deux (2) enveloppes ouvertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 381 481, 40 \$ taxes incluses proviendra du PTI Bâtiments.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les services imprévus. Le montant total de ces contingences est de 60 246,90 \$, taxes incluses.

Un montant de 20 000,00 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire et autres services ou expertises techniques ou professionnels.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases	dates jalons
Octroi du contrat de services professionnels et démarrage du projet	Mai 2023
Phase N° 1 – Planification du projet (relevés, inventaires et études)	Mai- juin 2023
Phase N° 2 – Présentation pour approbation du concept et remise des plans Préliminaires	Juin 2023
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 30 %)	Juillet 2023
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 50 %)	Août 2023
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 90 %)	Septembre 2023
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres finaux (avancement 100 %)	Octobre 2023
Phase N° 3 – Approbation des plans et devis 100% (notamment par la Division du patrimoine de la Ville, le MCCQ, le CPM, CCU)	Novembre-Décembre 2023
Phase N° 4 – Période d’appel d’offres pour travaux	Janvier – Février 2024
Phase N° 4 – Octroi du contrat de construction	Mars 2024
Phase N° 5 – Exécution des travaux	Avril – Août 2024 (Durée de travaux à valider par l’Adjudicataire)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-20

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
amenagement paysager (arr. lasalle)



Dossier # : 1230269009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation de la ligne d'alimentation électrique de 1600 A à 2500 A 347/600 volts, pour le Centre sportif Dollard-St-Laurent situé au 707, 75e avenue dans l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 224 465,82 \$ et mandater le Directeur des Travaux publics à signer cette entente.

D'autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation de la ligne d'alimentation électrique de 1600 A à 2500 A 347/600 volts, pour le Centre sportif Dollard-St-Laurent situé au 707, 75e avenue dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 224 465,82 \$ et de mandater le Directeur des Travaux publics à signer cette entente.

D'autoriser une dépense totale de 123 097,06 \$ taxes incluses, pour la portion de l'arrondissement de LaSalle, correspondant à 54,84 % de la somme totale, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-12 13:40

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1230269009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation de la ligne d'alimentation électrique de 1600 A à 2500 A 347/600 volts, pour le Centre sportif Dollard-St-Laurent situé au 707, 75e avenue dans l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 224 465,82 \$ et mandater le Directeur des Travaux publics à signer cette entente.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de restauration du Centre Sportif Dollard St-Laurent, des travaux de remplacement de la ligne d'alimentation extérieure et de l'entrée électrique sont prévues pour la mise aux normes des équipements, ainsi que pour l'augmentation de la capacité de la charge électrique du bâtiment.

L'arrondissement de LaSalle a sollicité Hydro-Québec pour les services nécessaires pour le remplacement de la ligne d'alimentation électrique de 347/600 volts, 1600 A volts par une ligne d'alimentation électrique permanente de 347/600 volts 2500 A. À cet effet, Hydro Québec réclame la signature d'une entente avec l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La description des travaux est la suivante:

- Augmentation du coffret de 1600A à 2500A 347/600V (2006kW, DADT 100379) alimenté par un poste distributeur sur socle.
- Branchement (canalisation) de 6m sur le lot alimenté.
- Modification de ligne aérienne avec tension disponible.
- Travaux civils exécuté par CSEM en lien avec la nouvelle alimentation électrique.

JUSTIFICATION

La signature d'une entente entre Hydro-Québec et le représentant autorisé de l'arrondissement de LaSalle est nécessaire pour la réalisation de ces travaux électriques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 224 465,82 \$, taxes incluses est déjà prévue dans les incidences du budget du projet de mise aux normes du Centre Sportif Dollard St-Laurent et sera répartie comme suit :

54,84 % de la somme sera assumée par l'arrondissement de LaSalle, soit 123 097,06 taxes incluse, réservée par le BC # 1590354.

45,16 % de la somme sera assumée par le Service des Grands parcs, soit 101 368,76 taxes incluses, réservée par le BC # 1590234.

La répartition des coûts a été faite selon les paramètres du programme, voir GDD 1220765001.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon la coordination entre les responsables du projet de mise aux normes du Centre Sportif Dollard St-Laurent (SGPI) et Hydro-Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ionel JURA, Service de la gestion et planification des immeubles
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-05-09



Dossier # : 1238891007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense maximale de 228 347 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

D'autoriser l'entente à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 228 347 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-15 15:08

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238891007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense maximale de 228 347 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, l'entretien écologique et la gestion du parc des Rapides, incluant les jetées est et ouest, et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'arrondissement octroie un contrat d'entretien et de sensibilisation à l'organisme depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'un programme d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

Héritage Laurentien a célébré en mars dernier sa 29e année d'existence. L'organisme est engagé au niveau de l'environnement et il est au service des citoyens de l'arrondissement de LaSalle depuis toutes ces années. De plus, l'organisme possède une vaste compréhension du milieu naturel et de l'écosystème en place.

La saison 2022 au parc des Rapides a connu un nombre d'interventions considérable. On dénombre 9 962 actions de sensibilisation menées par l'équipe des naturalistes et 5 880 interventions des patrouilleurs pour le respect de la réglementation du parc des Rapides. L'équipe d'entretien a participé à différents mandats dont le contrôle des espèces exotiques envahissantes, l'inventaire des végétaux et l'évaluation des besoins.

Plusieurs tâches ont été accomplies dont:

- Désherbage, rabattage, sarclage des vivaces;
- Taille des arbres et arbustes;
- Amendement du sol, plantations, arrosages des végétaux;
- Tonte et entretien de la pelouse et finalement l'encadrement des jardiniers dans les jardins communautaires de LaSalle qui ont été comptabilisés dans le volet « relation avec le milieu ».

L'organisme a adressé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour une majoration de 3 % pour la gestion écologique du parc des Rapides pour 2023, afin de pallier à la hausse des dépenses matérielles de l'organisme, l'augmentation, l'inflation ainsi que l'Indice des prix à la consommation (l'IPC). L'organisme a fait l'acquisition en 2021 d'un véhicule de travail électrique sous crédit-bail de 4 ans. De plus, dans le contexte actuel de pénurie de main-d'oeuvre, l'organisme connaît des difficultés importantes de rétention du personnel dans certains postes clés dont les salaires offerts sont nettement inférieurs à la moyenne. C'est notamment le cas pour les emplois spécialisés tels que les biologistes et les horticulteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0107 (1217551025) - 4 avril 2022 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 221 696 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CA21 20 0093 (1217551002) - 6 avril 2021 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CA20 20 0094 (1207551004) - 2 mars 2020 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 211 676,11 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

DESCRIPTION

Une somme de 228 347 \$ toutes taxes incluses sera versée à Héritage Laurentien selon les conditions de versement au protocole.

Héritage Laurentien effectue l'entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest, la surveillance (sensibilisation et patrouille) et la veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans la convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3 qui sont précisées dans les points suivants :

- I. Durée de l'entente
- II. Respect des lois
- III. Santé et sécurité au travail
- IV. Obligations de l'organisme
- V. Le personnel
- VI. Surveillance du parc des Rapides, jetées est et ouest
- VII. Veille écologique
- VIII. Entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest
 - Entretien des plates-bandes horticoles une (1) fois aux dix (10) jours
 - Entretien des plates-bandes de naturalisation une (1) fois au dix (10) jours
 - Entretien général et nettoyage
 - Rapports
- IX. Programmation

S'assurer que le programme d'activités correspond en tout point au programme décrit dans la présente convention.

Prendre les mesures requises pour assurer la sécurité des usagers lorsqu'il y a un bris d'équipement et aviser l'arrondissement sans délai.

S'assurer que l'attitude de l'ensemble de son personnel soit professionnelle face au personnel de l'arrondissement et au public.

L'organisme est tenu de déclarer à l'arrondissement tout accident survenu sur le site des activités; il se doit d'observer les normes relatives à la protection des salariés sur les sites de travail publiées par le ministère du Travail et de la main d'œuvre du Québec.

L'organisme devra déposer la liste des équipements en location aux citoyens ainsi que la liste de tarification pour approbation par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

À la suite des aménagements réalisés sur les deux jetées au parc des Rapides en 2000 et 2001, des travaux d'entretien et une surveillance accrue s'imposaient. Héritage Laurentien effectuait déjà de la sensibilisation auprès du public ces dernières années et a présenté de nombreuses demandes de financement auprès de diverses instances qui ont rendu possible la réalisation de certains aménagements, ce qui permet aux usagers de se prévaloir d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc permet aussi à la clientèle d'adopter des comportements écoresponsables.

La sensibilisation et les patrouilles (surveillances) du parc des Rapides sont effectuées selon l'horaire ci-dessous :

Du 1 janvier au 1er avril 2023	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance
Les fins de semaine: Du 2 avril au 6 mai 2023	2 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
La semaine: Du 16 avril au 6 mai 2023	5 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
Haute saison: 7 mai au 16 septembre 2023	7 jours / semaine	7 h à 21 h	Volet patrouille et sensibilisation avec ouverture et fermeture du parc
Fin de saison: 17 septembre au 21 octobre 2023	7 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation sans ouverture et sans fermeture du parc
Saison hivernale: Du 22 octobre au 31 décembre 2023	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance

Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit le # 2 *Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont nombreux. Entre autres, la présence permet d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation et de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Réalisation du mandat en conformité avec les mesures de la Direction régionale de santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville et son réseau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - Iasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, loisirs et développement
social



Dossier # : 1238891006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2023 pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables. D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-12 13:41

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1238891006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2023 pour une somme maximale de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

CONTENU

CONTEXTE

En l'absence d'un véritable pavillon d'accueil pouvant offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides, l'arrondissement de LaSalle a convenu une entente avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, afin qu'ils assurent l'ouverture et l'entretien de ces locaux durant la période d'exploitation du parc des Rapides, du mois d'avril au mois de novembre. De plus, l'arrondissement pourra, en cas de besoin, utiliser gratuitement la salle communautaire du rez-de-chaussée ainsi que les plateaux de volley-ball en période estivale, selon les disponibilités et en conformité avec les conditions du bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 20 0033 (1213630004) - 7 février 2022 :** D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.
- CA21 20 0009 (1207551024) - le 18 janvier 2021 :** D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

DESCRIPTION

Afin de formaliser l'entente, il est nécessaire de signer un bail entre Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 et la Ville de Montréal pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle. Le loyer est de 24 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'utilisation de ces locaux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

JUSTIFICATION

Cette entente permet d'offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable, des sentiers piétons et du parc des Rapides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale annuelle de 24 000 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entente peut nécessiter certains ajustements ou adaptations en raison de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Par conséquent, il faut vérifier sur le site de l'Office québécois de la langue française et utiliser la dernière version du formulaire se trouvant dans le Drive soumission

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - Iasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 219 553 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 219 553 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

Organisme	Projet	Montant
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	Passerelle-Intégration	15 862 \$
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Moulin Bus pour les aînés isolés	29 453 \$
Nutri-Centre LaSalle	Marchés et kiosques nourriciers	46 272 \$
Corporation l'Espoir	Accompagnement camps de jour	40 280 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu	33 420 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	Clinique mobile	13 778 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École du milieu	9 608 \$
La Radio communautaire de LaSalle	Par la fenêtre des communautés	30 880 \$
Total		219 553 \$

D'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser Madame Nancy Blanchet, mairesse et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-11 14:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 219 553 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvrait la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, le 6 mars 2023, la Ville a reçu un avenant (addenda 1) à l'entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CA20 20 0093 adoptée le 2 mars 2020 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 188 673 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

CA19 20 0159 adoptée le 1 avril 2019 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

CA17 20 0186 adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder un soutien financier totalisant la

somme de 221 968 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

CA16 20 0135 adoptée le 7 mars 2016 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 233 123,00 \$ aux organismes ci-dessous désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville (2016-2017).

DESCRIPTION

Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)

Projet « Passerelle-Intégration »

Passerelle-intégration s'adresse aux participants ayant atteint un niveau de compétences langagières leur permettant d'interagir convenablement dans un contexte formel de travail. La démarche d'intégration linguistique est bonifiée avec un cheminement collectif aidant les participants à mieux définir leur stratégie personnelle d'intégration. Des ateliers ainsi que des séances d'information, visites guidées, découverte du milieu sont mis à contribution des participants qui devront trouver des places pour compléter un bénévolat actif leur permettant d'obtenir une première expérience québécoise dans le monde du travail.

Montant accordé : 15 862 \$

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle

Projet « *Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés* »

Le projet vise à aider les personnes âgées vivant de l'exclusion sociale à mieux s'insérer dans leur milieu de vie, de les soutenir dans leur démarche d'intégration et de leur donner accès à de la nourriture par un transport avec le Moulin Bus. L'isolement des aînés est bien présent dans notre société et un trop grand nombre d'entre eux souffrent en silence, ne connaissent pas les ressources et/ou n'osent pas demander d'aide. Par l'entremise du service, l'organisme permet à des aînés isolés d'avoir accès à un meilleur cadre de vie sociale, communautaire et d'entraide. Ils peuvent compter sur des ressources communautaires et un meilleur milieu de vie.

Montant accordé : 29 453 \$

Nutri-Centre LaSalle

Projet « *Marché et kiosques* »

Le projet veut de façon plus spécifique influencer l'offre d'aliments sains et abordables pour les citoyens de LaSalle vivant dans des zones mal desservies et/ou défavorisées, plus particulièrement les fruits, légumes, herbes fraîches produits localement (agriculture urbaine LaSalle) ou provenant de producteurs ou distributeurs de proximité. À cela s'ajoute certains aliments en vrac (huile, riz, farine, etc.) qui ne sont pas toujours distribués dans les banques alimentaires. Ces mesures soutiendront les citoyens dans l'adoption de saines habitudes alimentaires suite aux messages véhiculés par le nouveau Guide alimentaire canadien (manger des fruits et légumes en abondance, limiter les aliments hautement transformés, cuisiner plus souvent, etc.). Le projet se déploie en quatre axes, soit la production, la transformation, la distribution et l'éducation.

Montant accordé : 46 272 \$

Corporation L'Espoir

Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés

Offrir un service spécialisé aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et demandant un encadrement particulier dû à la lourdeur de l'handicap dans le cadre d'un camp de jour en période estivale. Nous voulons réitérer le projet en engageant des accompagnateurs pour ces personnes plus lourdement handicapées. Plusieurs familles ont bénéficié d'un service spécialisé et adapté à leur enfant l'été passé. Nous voulons continuer à offrir ce service si précieux pour eux et pour toute la famille. En offrant ce service, la Corporation L'Espoir soutient ces familles qui souvent ne trouvent pas les ressources humaines et financières pour voir à l'organisation familiale durant l'été. Du même coup, nous aiderons au maintien des acquis de la personne présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et nous aiderons la famille à continuer de s'occuper de leur enfant.

Montant accordé : 40 280 \$

Maison des jeunes de LaSalle

Projet « *Bien vivre dans mon milieu* »

Ce projet s'inscrit tout autant dans le cadre de la lutte à la pauvreté que dans celui de la lutte à l'exclusion sociale. Il reprend et développe les éléments les plus efficaces de ce qui a été fait dans les années précédentes. Le projet se présente en trois volets: EXPLORATION SOCIALE où les jeunes continueront de s'initier à leur milieu, à leur ville, à ses organismes et à ses ressources et où ils auront la chance de rencontrer des travailleurs de différents domaines; EXPLORATION CULTURELLE où les jeunes auront la chance d'assister à différentes performances artistiques gratuites, de visiter des musées et quelques-uns des hauts lieux de la culture montréalaise et à prendre part eux-mêmes à la création; et IMPLICATION où ils pourront acquérir des connaissances et habiletés utiles pour leur cheminement futur tout en prenant part activement à la vie communautaire montréalaise. Le projet dans son ensemble permettra le développement du leadership, de la confiance et de l'estime de soi, et favorisera également l'acquisition de connaissances utiles à utiliser les ressources du milieu de façon positive.

Montant accordé : 33 420 \$

Destination Travail

Projet « *Clinique mobile* »

La Clinique mobile est un projet misant sur le travail de milieu afin de rejoindre une clientèle défavorisée, souvent isolée. Deux intervenants à bord d'un véhicule ambulancier repeint et réaménagé circuleront dans l'arrondissement et se rencontreront dans des lieux hautement fréquentés par la clientèle tels que les parcs, stationnements d'épicerie, organismes tels que la Maison des Jeunes de LaSalle et effectueront des tournées de porte-à-porte d'immeubles à logements de quartiers défavorisés. Ils discuteront avec les gens afin de leur offrir référence et information sur les ressources du milieu. Les intervenants seront aussi présents avec le véhicule lors d'événements spéciaux tels que fêtes de quartier. L'intérieur du véhicule servira aussi de living lab en permettant aux gens d'utiliser les technologies telles qu'ordinateur et imprimante 3D pour leur recherche d'emploi et pour encourager la création de projets et initiatives communautaires visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Montant accordé : 13 778 \$

Destination Travail

Projet « École de milieu LaSalle »

L'école du Milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problématiques de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du Milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire par un enseignement personnalisé, du mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme intégration sociale. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à s'impliquer dans le fonctionnement de l'École du Milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif.

Montant accordé : 9 608 \$

La Radio communautaire de LaSalle

Projet « Par la fenêtre des communautés »

Le projet a pour objectif d'intégrer et faire connaître les diverses communautés ethnoculturelles à la population laSalloise et de valoriser leurs cultures sous toutes les formes : les arts, les plats culinaires, les traditions, la chanson et la musique, etc., provoquant ainsi une facilitation à l'inclusion. À travers une émission de radio avec une diffusion en direct des associations et/ou des communautés LaSalloises et du grand Sud-Ouest, le projet vise à rejoindre une clientèle vivant de l'exclusion ainsi que toutes les personnes qui sont isolés dû à une barrière de la langue et de la culture.

Le projet permet également de faire connaître à la population les services et les activités offerts par les associations. L'émission comporte du temps dédié pour parler et interviewer une personne de l'association qui se démarque dans sa communauté afin de valoriser leur participation citoyenne. L'émission « Par la fenêtre des communautés » met de l'avant l'histoire des communautés et des associations, et ce en passant par la musique, le folklore et la solidarité des citoyens.

Montant accordé : 30 880 \$

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une prolongation de huit projets de sept organismes qui sont en cours depuis plusieurs années et dont l'impact est significatif pour les citoyens et citoyennes de LaSalle. Les projets déposés sont en lien avec les enjeux du plan laSallois de développement social de la Table de développement social de LaSalle et des plans d'action des tables de concertation sectorielles.

Tous les organismes qui ont déposé un projet participent activement aux tables de concertation sectorielle et à la Table de développement social de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de

certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 219 553 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Montant
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	Passerelle-Intégration	15 862,00 \$
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Moulin Bus pour les aînés isolés	29 453,00 \$
Nutri-Centre LaSalle	Marchés et kiosques nourriciers	46 272,00 \$
Corporation l'Espoir	Accompagnement camps de jour	40 280,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu	33 420,00 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	Clinique mobile	13 778,00 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École du milieu	9 608,00 \$
La Radio communautaire de LaSalle	Par la fenêtre des communautés	30 880,00 \$
Total		219 553,00 \$

DA : 774245

MONTRÉAL 2030

Les projets répondent aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 comme suit :

- Priorité 6 : Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.
Mai 2023 : Présentation au conseil d'arrondissement de LaSalle

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 10 mai 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1239692001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson dans l'arrondissement de Lasalle.

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239692001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un Quartier culturel dans le secteur 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - 11 octobre 2022 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA19 20 0024 - 14 janvier 2019 - D'adopter le règlement LAS-0125 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CA18 20 0596 - 10 décembre 2018 - Avis de motion est donné par madame la conseillère Josée Troilo de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement..

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfections du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson. Les travaux consistent à la réfection majeure de ce bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement de LaSalle.

Le financement total du projet du Quartier culturel dans le secteur 13 Stratyre s'élève donc

à un montant total de 15 000 000 \$.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge du citoyen de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 4 700 000 \$ pour le volet "bâtiment" pour le projet "Quartier culturel"

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'avis de motion à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2023
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 juin 2023
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.
- Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste à la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-12

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1239692001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Règlement autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson dans l'arrondissement de Lasalle.

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239692001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un Quartier culturel dans le secteur 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - 11 octobre 2022 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA19 20 0024 - 14 janvier 2019 - D'adopter le règlement LAS-0125 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CA18 20 0596 - 10 décembre 2018 - Avis de motion est donné par madame la conseillère Josée Troilo de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement..

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfections du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/Parc Stinson. Les travaux consistent à la réfection majeure de ce bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement de LaSalle.

Le financement total du projet du Quartier culturel dans le secteur 13 Stratyre s'élève donc

à un montant total de 15 000 000 \$.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge du citoyen de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 4 700 000 \$ pour le volet "bâtiment" pour le projet "Quartier culturel"

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'avis de motion à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2023
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 juin 2023
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.
- Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste à la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-12

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1232484011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à poser sa candidature pour un mandat de deux ans à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de l'organisme Espace MUNI, dans le cadre de l'élection qui doit se tenir le 2 juin 2023.

Autoriser la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à poser sa candidature pour un poste de représentante des municipalités au sein du conseil d'administration de l'organisme Espace MUNI. Cet organisme accompagne les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens dans une perspective de développement des communautés.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-12 13:42

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à poser sa candidature pour un mandat de deux ans à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de l'organisme Espace MUNI , dans le cadre de l'élection qui doit se tenir le 2 juin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le Carrefour action municipale et famille est un organisme sans but lucratif créé en 1989 par la Fédération des unions de familles, aujourd'hui la Fédération des organismes communautaires famille. Il s'est incorporé le 7 juin 2001 et a fusionné le 20 novembre 2019 avec le Réseau québécois de villes et villages en santé, également organisme sans but lucratif né en 1988. Ces deux organisations ont mis en commun leurs forces et leur mission respectives dans le but de mieux répondre aux besoins des municipalités et des individus. Grâce à leurs expertises reconnues en matière d'environnements favorables aux citoyens, du tout-petit à l'ainé, les deux organisations ont contribué activement au cours des 30 dernières années, au développement des communautés. Elles ont accompagné des centaines de municipalités sur le plan stratégique en agissant sur les déterminants d'une meilleure qualité de vie dans le but de développer des milieux sains et sécuritaires.

Sa mission est d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens dans une perspective de développement des communautés.

Le conseil d'administration d'Espace Muni est composé de 13 administratrices et administrateurs issus des membres ordinaires.

Les administratrices et les administrateurs doivent représenter l'intérêt des municipalités de la catégorie pour laquelle ils sont élus. Cela implique d'avoir une connaissance fine des réalités et enjeux vécus par les municipalités de leur catégorie et d'être à l'écoute de leurs besoins au regard de la mission de l'organisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre (4) fois par année, de manière virtuelle et présente lorsque possible à son siège social. Une fois par année, l'organisation tient une assemblée générale de ses membres. Une politique de remboursement des dépenses est effective.

La durée du mandat est de deux (2) ans. Un membre du conseil d'administration peut être élu pour quatre (4) mandats de deux (2) ans consécutifs. Un ancien membre du conseil

d'administration peut se représenter aux élections à la suite d'une interruption d'un (1) an.

Mandat des administratrices et administrateurs

Le conseil d'administration fournit le leadership stratégique nécessaire à l'établissement et à l'évaluation de la vision, du mandat, de la mission et des objectifs de l'organisation.

Pouvoirs et fonctions

- a) Élabore, propose et mets en œuvre la mission de l'organisation;
- b) Élabore et propose les grandes orientations de l'organisation; approuve le plan d'action, les programmes d'activités et l'affectation des ressources des services;
- c) Adopte les prévisions budgétaires de l'organisation et les états financiers;
- d) Engage la personne au poste de la direction générale et détermine ses conditions de travail et ses fonctions ;
- e) Doit constituer un comité exécutif ;
- f) Compose les commissions consultatives et les comités de travail ;
- g) Exerce tous les autres pouvoirs qui, en vertu de la Loi sur les compagnies, lui sont expressément réservés ;
- h) Voir au bon fonctionnement et à l'animation de l'organisation.

Responsabilités individuelles des administratrices et des administrateurs

Les membres administrateurs sont responsables de :

- a) Agir avec intégrité et de bonne foi, dans les meilleurs intérêts de l'organisation.
- b) Assister aux réunions du conseil d'administration.
- c) Agir en tant que porte-parole et représentant de l'organisme auprès des parties intéressées.
- d) Agir en tant que porte-parole et représentant des membres de leur catégorie.
- e) S'assurer que l'organisme bénéficie autant que possible de leur expertise.
- f) Mettre leurs intérêts personnels de côté lorsqu'ils prennent des décisions.
- g) Connaître suffisamment les activités et dossiers de l'organisation.
- h) Connaître le contexte dans lequel l'organisation évolue et les risques auxquels elle est exposée.
- i) Faire preuve de vision pour contribuer à la définition de l'orientation, des politiques et des programmes de l'organisation.
- j) Apporter une visibilité à l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à poser sa candidature pour un mandat de deux ans à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de l'organisme Espace MUNI, sur le poste réservé aux personnes élues représentant les municipalités de 50 000 à 99 999 individus, dans le cadre de l'élection qui aura lieu le vendredi 2 juin 2023.

JUSTIFICATION

L'adoption d'une résolution par son conseil municipal ou son conseil d'arrondissement est exigé pour le dépôt de la candidature d'un(e) élu(e) à un poste d'administratrice ou d'administrateur du conseil d'administration d'Espace MUNI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2023-05-12